L'insertion des jeunes: questions de Justice?

5 et 6 février 2021

Bourse du Travail de Paris - Annexe Varlin Salle Hénaff

Organisé par:

Le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Personnels de l'Éducation et du Social à la PJJ et le Syndicat des Avocats de France

Avec le soutien de:

La Fédération Syndicale Unitaire, la Ligue des Droits de l'Homme, la Fédération des Conseils des Parents d'Élèves, l'Observatoire International des Prisons

La justice pénale des enfants est actuellement prévue par l'ordonnance du 2 février 1945 dont les principes fondateurs résident dans l'idée qu'un enfant en voie ou en situation de délinquance est avant tout un enfant en danger et que les mesures éducatives doivent primer sur les mesures coercitives. Les enfants doivent bénéficier d'une justice spécialisée adaptée aux spécificités inhérentes à l'enfance et l'adolescence.

Cette ordonnance modifiée à de nombreuses reprises s'est progressivement distanciée de ces principes en rapprochant chaque fois d'avantage la justice des enfants de celle des adultes ainsi qu'en actant une réponse pénale à chaque acte, au détriment de l'adaptation de l'accompagnement judiciaire à la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent.e.

Telle une forme d'aboutissement de toute cette logique répressive, deux modifications majeures sont à l'œuvre : la loi de programmation pour la justice du 23 mars 2019 prévoit, outre de nouvelles dispositions spécifiques aux adolescent.e.s, l'application du bloc "peines" initialement pensée pour des adultes aux mineur.e.s, ainsi que l'abrogation prévue de l'ordonnance du 2 février 1945 au profit d'un Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM), devant, sauf report, entrer en application au 31 mars 2021.

La délinquance des enfants est devenue un enjeu politique depuis plus d'une vingtaine d'années avec son lot de préjugés négatifs. Pour autant, bien que cette délinquance n'ait pas augmenté depuis 15 ans, comme le démontrent les statistiques de la justice, la France n'a jamais enfermé autant d'enfants (à l'exception de la période de confinement dans le cadre de la crise sanitaire) et des moyens substantiels sont déployés, mais pour l'enferment au détriment de l'éducatif.

L'un des objectifs premiers de la justice des enfants n'est-elle pas de permettre à n'importe quel.le adolescent.e de s'insérer ? Une grande majorité des jeunes accompagné.e.s par la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont cabossé.e.s par la vie et trop souvent laissé.e.s sur le bord de la route. L'une des missions essentielles des équipes éducatives est de comprendre leur histoire, de les aider à avancer sur leur problématique, à trouver d'autres moyens d'expression que le passage à l'acte délinquant, de les soutenir et les aider à dépasser leurs difficultés dans le rapport aux savoirs et aux apprentissages et de leur permettre de trouver leur place dans la société. Ce malgré, les freins internes, externes ou institutionnels. L'insertion n'est-elle pas le meilleur moyen d'éviter la récidive?

Or doit-elle être une contrainte judiciaire?

Actuellement, un.e adolescent.e en voie ou en situation de délinquance peut être soumis.e à une obligation d'insertion dans le cadre de mesures probatoires (contrôle judiciaire ou sursis).

La loi de programmation Justice promulguée le 23 mars 2019 prévoit l'expérimentation d'une "nouvelle" mesure dite "d'activité de jour" et élargit les possibilités de prononcer à l'encontre du ou de la jeune un travail d'intérêt général, présenté comme levier d'insertion pour les jeunes. Mais de quelle insertion parle-t-on? Qu'attend-on réellement de ces dispositifs? Peuvent-ils être efficients ?

Équipes éducatives, magistrat.e.s, avocat.e.s, enseignant.e.s, membre de la société civile parlentil.elle.s le même langage? Que nous renvoie cette notion d'insertion? Quelles sont nos attentes respectives? nos pratiques? Et que proposer d'autre ?

Nous vous proposons sur ces deux journées de débats un pas de côté, une réflexion et une respiration sur un sujet, qui bien que peu valorisé et peu connu d'une grande partie du monde judiciaire et du grand public, est pourtant essentiel.

Par le témoignage d'expériences interprofessionnelles positives, nous tenterons d'ouvrir des perspectives susceptibles de répondre à l'enjeu d'éducation et d'émancipation de la jeunesse.

<u>Vendredi 5 février 2021</u>

9h00 - Accueil

9h30

Mots d'introduction des organisations syndicales Ouverture par Joëlle BORDET, psychosociologue, membre du comité central de la LDH et Françoise DUMONT, Présidente honorifique de la LDH

10h00 -12h00

Histoire de l'insertion des enfants et adolescent.e.s sous main de justice Des Instituts professionnels de l'éducation surveillée à nos jours

Modératrice :

Eugénie BARBEZAT, journaliste

Des Instituts Professionnels de l'Éducation Surveillée (IPES) pour enfants aux unités éducatives d'activité de jour : comment a été pensée l'insertion des jeunes en voie ou en situation de délinquance ? Comment cela-a-t-il évolué au cours de l'histoire ? Où en est-t-on aujourd'hui ?

Intervenant.e.s:

Jean-Jacques YVOREL, éducateur puis historien (formateur-chercheur à l'ENPJJ) **Martine HANNOUN**, responsable de l'unité éducative d'activités de jour de Levallois-Perret **Eva SICAKYUZ**, professionnelle en unité éducative d'activité de jour à Paris, ancienne formatrice du PTF PJJ IDF.

Extrait audio émission de radio (Guillaume Marrot)

12h15 à 14h00 : Repas libre

14h00-17h30:

Les freins à l'insertion

Modératrice:

Anaïs VRAIN, juge des enfants au Tribunal des Enfants de Nanterre

Il s'agit ici de mettre en avant ce qui peut être à l'origine de mécanismes dé-socialisants, tant psychologiques, sociologiques, qu'institutionnels, qui tendent à favoriser l'entrée dans la délinquance, à commencer par le décrochage scolaire. Il ne s'agit pas ici de les énumérer tous mais de mettre la focale sur certains, notamment pour interroger la façon dont ils pourraient ou non être dépassés. Il s'agit ici d'analyser et de comprendre les mécanismes psychologiques, sociologiques, institutionnels à l'origine de la désocialisation, qui peut prendre, pour les adolescent.e.s accompagné.e.s par la PJJ, la forme du décrochage scolaire et/ou de l'entrée en délinquance.

Intervenant.e.s:

<u>Facteurs sociologiques</u>: **Christine MENNESSON**, professeure des universités en sociologie à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, chercheure au Laboratoire des Sciences Sociales du Politique, co-auteure du livre « Enfances de classe, de l'inégalité parmi les enfants » sous la direction de Bernard LAHIRE

<u>Facteurs psychologiques</u>: **Sylvie AMICI**, Psychologue de l'éducation nationale spécialiste des questions d'éducation, d'adolescence et de conseil en orientation.

Performance du théâtre du fil : extraits d'Othello de William Shakespeare et paroles de jeunes (20 minutes)

<u>Facteurs institutionnels :</u> Sur la question de la protection de l'enfance, **Lyes LOUFFOK**, ancien enfant placé, auteur du livre « Dans l'enfer des foyers », travailleur social et membre du Conseil National de la Protection de l'Enfance, avec lui, **Léo MATHEY et/ou Anne SOLENE** membre de l'association REPAIRS, réseau d'entraide s'adressant aux sortant.e.s de foyers et de familles d'accueil.

Sur la question des fichiers : *Florian BORG*, avocat au barreau de Lille, membre du SAF Sur la question des mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s : *Brigitte JEANNOT*, avocate au barreau de Nancy, membre du SAF.

Samedi 6 février 2021

9h00 - Accueil

9h30-12h00 Les dispositifs d'insertion de droit commun

Extrait audio émission de radio (Guillaume Marrot)

Modératrice:

Laurence RIPOCHE, co-secrétaire du SNPES-PJJ/FSU

L'un des objectifs principaux visés par la justice des enfants ne doit-il pas être de permettre à des jeunes en difficulté de pouvoir, à un moment de leur parcours, réintégrer les dispositifs de droit commun ?

Pour autant, ces dispositifs, tels l'Éducation Nationale, l'apprentissage ou la Mission Locale sont soumis à des évolutions constantes qui raisonnent parfois de façon paradoxale avec cet objectif.

En effet, qu'est-il pensé pour ces jeunes dans les dispositifs de droit commun ? Quelle place leur accorde-t-on ? Quels sont les obstacles ? Qu'est-ce qui fonctionne ?

Regard des professionnels – échange interdisciplinaire

Intervenant.e.s:

Florence PAGES, Psychologue de l'éducation nationale spécialiste des questions d'éducation, d'adolescence et de conseil en orientation,

Axel BENOIST, Co-secrétaire national du SNUEP FSU, un syndicat de l'enseignement professionnel public,

Charlotte DACOURY-TABLEY, conseillère en mission locale à Limoges, SNUTEFI FSU.

12h00 à 13h30 : Repas libre

13h30-15h30:

Le paradoxe de l'insertion et du suivi judiciaire

Extrait audio émission de radio (Guillaume Marrot)

Modératrice:

Meriem GHENIM, avocate du barreau de Bobigny, membre du SAF

Mesure d'activité de jour, obligation d'insertion, travail d'intérêt général, aménagement de peine conditionné à un projet d'insertion...Qu'est-ce qui est attendu des magistrat.e.s lorsqu'ils et elles ordonnent ces mesures ou ces peines ?

Qu'en perçoivent les avocat.e.s ? A quoi se heurtent les équipes éducatives ?

Parle-t-on d'une obligation de résultat ou de moyen ? Qu'est-ce qui est prévu sur ce point dans le projet de Code de Justice Pénale des Mineurs ? Qu'est-ce qui serait souhaitable ?

Intervenant.e.s:

Sophie LEGRAND et/ou Lucille ROUET, juges des enfants, membres du SM **Élisabeth AUDOUARD**, avocate du barreau de Marseille, membre du SAF **Sonia OLLIVIER**, éducatrice en milieu ouvert à la PJJ, co-secrétaire nationale du SNPES-PJJ/FSU

15h30-17h30:

Retour sur des expériences positives

Modérateur:

Olivier HIELL, journaliste juridique en agence de presse

Certes, les obstacles sont nombreux, les solutions actuelles pas toujours adaptées, les moyens nettement insuffisants mais malgré tout, ici et là, des professionnel.l.es engagé.e.s croisent leurs compétences, s'investissent ensemble et innovent pour que les jeunes parmi les plus en difficulté ne soient pas laissé.e.s sur le bord du chemin...

Intervenant.e.s:

Carole SULLI, avocate au barreau de Paris, membre du SAF

Anna MICHAUT, Juge des Enfants à Boulogne-sur-Mer en trio avec deux éducatrices de milieu ouvert (sous réserve)

Yahia ADANE, directeur de l'association d'Éducation Populaire Charonne Réunion à Paris et **Pascal DIARD**, professeur d'histoire-géographie au Lycée Suger à Saint-Denis, militant pédagogique au Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) pour une expérience avec l'UEAJ de Romainville et celui de Levallois-Perret.

Anne-Gaëlle DARTIGUEPEYROU, éducatrice et **Stéphanie GADRET**, professeure technique à l'UEAJ de Levallois-Perret pour des monographies.